

aujourd'hui à la masse des jeunes gens et même des hommes mariés. On se plaît partout, excepté au foyer domestique.

Cet hiver, pourquoi ne pas employer les soirées à un travail utile ou à l'étude ? Il y a tant de choses que l'on devrait savoir, et que l'on ignore malheureusement ! Il y a assez souvent des conférences et des cours publics, ne pourrait-on pas y assister ? Que de jeunes gens pourraient s'entendre pour se faire donner un cours familial sur une branche qui les intéresse en particulier ! Ce n'est pas l'argent qui leur fait défaut pour cela, car on les verra dépenser en amusements fous ou coupables, dix fois la somme qu'il faudrait payer au professeur.

Cet hiver, que les classes riches et aisées retranchent un peu sur le luxe et les amusements que la santé ne réclame pas, afin de donner davantage aux pauvres et aux œuvres de charité.

Pour résumer, ne perdons pas une minute de ce temps qui ne reviendra pas, et appliquons nous à devenir des hommes instruits, de bons chrétiens et de véritables serviteurs du bon Dieu !

Chronique de la " Semaine Religieuse "

Lorsque nos lecteurs liront cette chronique, l'archevêque d'Aix aura comparu devant la cour d'appel de Paris. Sera-t-il acquitté ? Le fait est assez probable, quoiqu'il ne faille pas trop y compter. On doit le désirer d'autant plus que Mgr Goutho-Soulard n'est coupable que d'avoir fait son devoir ; mais une condamnation contribuerait certainement au réveil de la foi en France, et serait par conséquent une heureuse faute.

Cette poursuite correctionnelle n'est pas sans précédents. Il en existe deux qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. En 1880, l'évêque de Valence, Mgr Cotton, prié de donner la liste des Jésuites de son diocèse, refusa net, et motiva son refus au ministre dans une lettre autrement verte et mordante que celle de l'archevêque d'Aix.

" Je me demande, écrivait-il à M. Fallières, quel est le texte de loi qui vous autorise à me poser une pareille question !..... Si j'allais vous dire, fussé-je le ministre des cultes d'un gouvernement quelconque : " Déclarez-moi par écrit que vous n'êtes ni franc-maçon, ni internationaliste, ni athée, " vous ne manqueriez pas de me répondre que cela ne me regarde pas, et vous auriez cent fois raison. Traiter la liberté individuelle et la liberté des cultes comme vous le faites, n'est-ce pas le comble du cynisme.....